

# RAPPORT D'ENQUÊTE

## FERME HÉROUX ET FRÈRES INC. À SAINT-BARNABÉ-NORD

### ACCIDENT MORTEL

#### Un travailleur agricole meurt étouffé par l'arbre d'un convoyeur à vis

Le 11 novembre 2004, M. Marc Auger, un travailleur agricole de la Ferme Héroux et frères inc. de Saint-Barnabé-Nord meurt étranglé lorsque son chandail s'enroule autour de l'arbre d'un convoyeur à vis.

#### Rappel des événements

L'élevage de porcs et la culture de céréales constituent les principales activités de la Ferme Héroux et frères inc. L'accident survient en fin de journée alors que M. Auger prépare une recette de moulée dans le bâtiment de la ferme appelé « moulange ». Le travailleur programme un automate et, selon toute vraisemblance, fait du ménage dans le bâtiment pendant que la moulée se prépare. Le lendemain matin, son collègue le retrouve dans la « moulange », étranglé par son chandail qui s'est enroulé autour de la partie saillante de l'arbre d'un convoyeur à vis. Les secours sont appelés et le décès du travailleur est constaté.

#### Constatations de la CSST

L'enquête a permis à la CSST de retenir une cause pour expliquer cet accident :

- la partie saillante avec aspérités de l'arbre en rotation du convoyeur à vis était accessible. Cette partie n'était munie d'aucun protecteur et l'aménagement des lieux faisait en sorte qu'elle se trouvait à hauteur de poitrine.

#### Exigences de la CSST

À la suite de cet événement, la CSST a interdit l'utilisation des équipements de la « moulange » jusqu'à ce que les zones dangereuses soient protégées.

La CSST a procédé à une inspection de l'ensemble des établissements de la Ferme Héroux et frères, tout particulièrement en ce qui concerne la protection des zones dangereuses des machines. De plus, elle s'assurera que des mesures en matière de santé et de sécurité du travail soient prises par l'employeur de façon à ce que les correctifs demandés restent en place et demeurent efficaces.

Source : Communiqué de presse, CSST, 16 février 2005.

# RAPPORT D'ENQUÊTE

## FERME HÉROUX ET FRÈRES INC. À SAINT-BARNABÉ-NORD

**Figure 1 – Parties inférieures du silo de réserve et du convoyeur à vis servant à le vider**

